

Rapport de la PrésidenteCommission permanente du
vendredi 13 septembre 2019**1^{ère} Commission**

N° CP-2019-8-1-5

Service instructeur

DEAA - service aménagement des territoires

Service consulté**GARANTIE DEPARTEMENTALE D'EMPRUNT
HABITATS DE HAUTE-ALSACE
ACQUISITION DE 37 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
A RIXHEIM**

Résumé : Il vous est proposé d'accorder la garantie départementale d'emprunt à Habitats de Haute-Alsace à hauteur de 100 %, pour un prêt d'un montant total de 3 000 000 € constitué d'une ligne de prêt selon l'affectation suivante :

- Prêt Transfert de Patrimoine (PTP) d'un montant de 3 000 000 € à souscrire auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) pour le financement d'une opération d'acquisition de 37 logements locatifs sociaux à la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – Résidence Les Dominos - située 2 à 14 rue Landrin à RIXHEIM.

Au cours de sa séance du 1^{er} septembre 2017 (CD-2017-4-12-3), le Conseil départemental a donné délégation à la Commission permanente pour examiner les demandes de garantie d'emprunt départementale.

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation une demande émanant de Habitats de Haute-Alsace, relative à une demande de garantie d'emprunt pour un Prêt Transfert de Patrimoine de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) d'un montant total de 3 000 000 €, constitué d'une ligne de prêt, pour le financement d'une opération d'acquisition de 37 logements locatifs sociaux à la SA d'HLM Nouveau Logis de l'Est – Résidence Les Dominos - située 2 à 14 rue Landrin à RIXHEIM.

Le financement prévisionnel de cette opération d'un montant total de 3 202 991,50 € est prévu selon le tableau ci-après :

Emprunt transfert de patrimoine CDC	3 000 000,00 €
Fonds propres	202 991,50 €
TOTAL	3 202 991,50 €

Les caractéristiques du prêt de la CDC pour lequel la garantie est demandée sont les suivantes :

Caractéristiques du prêt	PTP
Enveloppe	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5282230
Montant de la Ligne du prêt	3 000 000 €
Commission d'instruction	1 800 €
Durée de la période	Annuelle
Taux de la période	1,35 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,35 %
Phase d'amortissement	
Durée	30 ans
Index	Livret A
Marge fixe sur index	0,6 %
Taux d'intérêt	1,35 %
Périodicité	Annuelle
Profil d'amortissement	Amortissement déduit (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle
Modalité de révision	Double révisabilité
Taux de progressivité des échéances	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360

(1) A titre purement indicatif et sans valeur contractuelle, la valeur de l'index à la date d'émission du présent contrat est de 0,75 % (livret A)

(2) Le(s) taux indiqué(s) ci-dessus est (sont) susceptible(s) de varier en fonction des variations de l'index de la Ligne du Prêt.

Ce prêt, octroyé par la CDC, peut bénéficier d'une garantie d'emprunt à 100 % du Département, s'agissant d'une opération liée à un transfert de patrimoine portant sur des logements conventionnés (rapport n° CD-2018-2-1-3 du 23 mars 2018).

En cas de mise en jeu de la garantie, les crédits d'avances en garantie d'emprunt seront inscrits au chapitre 27 nature 2761.

Il vous est proposé de vous prononcer sur le principe de cette garantie d'emprunt et d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à intervenir au contrat de prêt passé entre le prêteur et l'organisme et à signer tout document relatif à la caution, y compris la prénotation hypothécaire de premier rang ainsi que les constats de main levée totale ou partielle, approbation de réaménagement, de renégociations, de transfert d'emprunt.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT